Constitution de la Confédération des Étudiants Chercheurs (C.E.C.)

La crise de l'enseignement supérieur français est en passe d'atteindre son paroxysme : preuve en est la situation critique et explosive dans laquelle se trouve sa filière terminale, le troisième cycle universitaire.

En effet, les jeunes docteurs rencontrent, depuis quelques années et sous l'effet de la récession économique, de graves difficultés d'insertion tant dans le secteur privé qu'au sein de la fonction publique[1].

Cette situation est d'autant plus dramatique que le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a récemment décidé de restreindre de manière drastique ce débouché traditionnel que représente la fonction d'enseignant-chercheur.

Ceci en favorisant le transfert massif vers les premiers, voire seconds cycles universitaires, de professeurs certifiés (PRCE) et agrégés (PRAG) occupant déjà un emploi à plein temps au sein de l'enseignement secondaire (lycées et collèges).

Un des buts est d'opérer de discrètes économies, ces professeurs étant en grande partie payés sur le budget de l'enseignement secondaire et ayant un volume horaire environ double (mais pas de recherche) de celui d'un Maître de Conférences.

Près de 6000 universitaires (chercheurs, professeurs, enseignants-chercheurs et étudiants de troisième cycle) se sont déjà insurgés, en décembre dernier, contre ce délabrement de la condition doctorale et ce démantèlement, à terme, de la recherche universitaire en signant une pétition à l'intention de M. le Ministre François Bayrou.

La gravité de la situation a suscité la création de la Confédération des Étudiants Chercheurs (C.E.C.) qui fédère des associations et collectifs de doctorants répartis dans toute la France. Ainsi, une vingtaine d'associations de troisième cycle universitaire en forment déjà le noyau de base qui croît de jours en jours ; nous mettons d'ailleurs à profit ce communiqué pour inviter les associations de doctorants qui ne connaîtraient pas encore l'existence de la C.E.C. à venir participer à l'élaboration de nos propositions et bien sûr à nos actions.

Cette structure interdisciplinaire, indépendante des syndicats traditionnels et des partis politiques, s'appuie sur une mobilisation croissante des étudiants-chercheurs et de jeunes chercheurs, ce qui augure bien de sa représentativité et de sa pérennité.

[1] cf. le rapport sur les études doctorales établi par la Direction Générale de la Recherche et de la Technologie (DGRT) en décembre 1995.

Les motivations de la Confédération des Étudiants Chercheurs s'articulent autour des trois points suivants :

- se positionner comme force de **proposition** pour le troisième cycle, l'enseignement supérieur et les études doctorales, ainsi que comme organe de **représentation** au niveau national des associations fédérées.

  La C.E.C. proposera en particulier d'établir un véritable statut social du doctorant. La clarification de la position actuelle du thésard par rapport aux organismes (principalement d'état) qui l'emploient et au sein de son lieu de travail est aujourd'hui urgente. En effet, c'est lui qui est le premier touché par les aléas des politiques budgétaires, et, de facto, il constitue de plus en plus souvent une main d'œuvre de qualité, bon marché... et jetable.

  La C.E.C. demandera également à rencontrer le Ministre dans le cadre des "États Généraux" sur l'Université, ainsi qu'à être consultée par la commission Fauroux. Elle présentera une liste à la prochaine élection au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) pour faire entendre ses représentants au sein de cette assemblée consultative dont les avis pourraient orienter la politique gouvernementale dans ces domaines ;

- défendre les intérêts des personnes en cours de formation doctorale ou ne bénéficiant pas d'une situation professionnelle postdoctorale stable (comme c'est actuellement le cas de la moitié des jeunes docteurs).

  À ce titre, la création d'associations locales de troisième cycle sera encouragée et aidée.

  Une importante structure d'information, pratiquement constituée, permettra l'articulation des différentes activités des associations fédérées ;

- valoriser la formation doctorale en assurant sa promotion dans le secteur privé et en suscitant la reconnaissance du diplôme de doctorat par les conventions collectives.

  Favoriser chez les doctorants une plus grande réceptivité aux questions et aux problèmes rencontrés hors du monde académique afin d'accorder au mieux sa spécificité à la démarche entrepreneuriale.

Il apparaît enfin indispensable de s'occuper des intérêts des étudiants de troisième cycle se destinant au doctorat, afin de ne pas laisser gaspiller, en pure perte, l'investissement financier engagé par la nation pour former un docteur.

Celui ci représente une potentialité certaine pour notre pays dans un monde où la qualité de la société future se construira, plus que jamais, sur les bases de l'assimilation, de la maîtrise et du transfert des connaissances.

Il n'est en effet pas absurde de voir dans la méconnaissance actuelle des qualités universitaires (capacité à intégrer une quantité d'informations de haut niveau pour la conduite de projets sur le long terme tout en participant activement à la formation de pointe d'une part croissante de la jeunesse), une des causes principales de l'insuffisance de l'innovation en France.

Confédération des Étudiants-Chercheurs

E-mail : cec@poppea.polytechnique.fr

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut
92260 Fontenay Aux Roses
Tel : (1).46.60.35.28
Fax : 76.51.44.22